Mur An

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, le 14 décembre 2020, a adopté : la résolution numéro 020-107 intitulée : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021.

Que l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code Municipal du Québec. (R.L.R.Q., c. C-27.1)

Que le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui débuteront à 20 h, a été établi comme suit :

□ lundi 11 janvier

□ lundi 5 juillet

lundi 1er février

□ lundi 2 août

□ lundi 1^{er} mars

□ lundi 13 septembre

□ lundi 12 avril

□ lundi 4 octobre

□ lundi 3 mai

□ lundi 15 novembre

□ lundi 7 juin

□ lundi 13 décembre

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du Conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce vingt-et-unième jour de décembre deux mille vingt.

Marco Langiois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier